



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr. générale  
21 septembre 2023  
Français  
Original : anglais

**Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique**

**Cinquante-neuvième session**

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante-neuvième session**

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international  
de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés  
aux incidences des changements climatiques**

*Résumé*

Le présent rapport rend compte des travaux menés entre octobre 2022 et août 2023 par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Mécanisme international de Varsovie). On y trouvera des renseignements sur les questions d'organisation et de procédure, notamment sur les réunions et manifestations organisées.



## Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
Équipe spéciale des déplacements	équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
TEG-CRM*	groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques

---

\* Abréviation employée uniquement dans les tableaux et les figures.

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme international de Varsovie pour remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements, et a créé un comité exécutif chargé de superviser l'exécution des fonctions du Mécanisme<sup>1</sup>. En application de l'article 8 (par. 2) de l'Accord de Paris, le Mécanisme international de Varsovie est placé sous l'autorité de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), dont il suit les directives.

2. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au Comité exécutif de lui faire rapport chaque année par l'intermédiaire des organes subsidiaires et de formuler des recommandations s'il y avait lieu<sup>2</sup>.

3. À sa deuxième session, la CMA a demandé au Comité exécutif de faire figurer dans ses rapports annuels des informations émanant des organisations, organes, réseaux et experts sur les progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement via le réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, lequel avait été établi dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie<sup>3</sup>.

### B. Objet du rapport

4. Le présent rapport contient des informations sur les questions d'organisation et de procédure, notamment les réunions et manifestations, se rapportant au Comité exécutif et à ses groupes d'experts thématiques (trois groupes d'experts, un groupe d'experts techniques et une équipe spéciale) et à l'avancement des travaux du Comité exécutif entre octobre 2022 et août 2023.

5. Deux additifs suivront. Le premier synthétisera les informations communiquées par les organisations, organismes, réseaux et experts sur les progrès réalisés dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement dans le cadre du réseau de Santiago. Le second contiendra des informations de fond sur l'avancement des travaux du Comité exécutif, notamment dans le cadre des activités menées par ses groupes d'experts thématiques, entre octobre 2022 et septembre 2023, y compris sur les résultats de sa dix-neuvième réunion, prévue en septembre 2023<sup>4</sup>.

### C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

6. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner les informations figurant dans le présent rapport et dans ses additifs et recommander des projets de conclusions ou de décisions fondés sur les travaux du Comité exécutif pour examen et adoption par le ou les organes compétents<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Décision 2/CP.19, par. 1 et 2.

<sup>2</sup> Décision 2/CP.19, par. 3.

<sup>3</sup> Décision 2/CMA.2, par. 43 à 45.

<sup>4</sup> FCCC/SB/2023/4/Add.1 et 2.

<sup>5</sup> Aucun des éléments du présent rapport, y compris la publication de celui-ci, ne préjuge des vues des Parties ou de l'issue de l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

## II. Questions d'organisation et de procédure

### A. Réunions et manifestations

7. La dix-huitième réunion du Comité exécutif s'est tenue du 28 février au 3 mars 2023. Cette réunion hybride a été diffusée en direct sur le Web, et des observateurs, notamment des représentants de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur, y ont assisté<sup>6</sup>.

8. Quatre des cinq groupes d'experts thématiques du Comité exécutif ont tenu au total sept réunions au cours de la période considérée<sup>7</sup> :

a) Le groupe d'experts de l'action et de l'appui a tenu sa quatrième réunion le 24 mars 2023 ;

b) Le groupe d'experts des pertes autres qu'économiques a tenu sa troisième réunion le 20 avril 2023 ;

c) Le groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement a tenu ses troisième, quatrième et cinquième réunions les 4 mai, 10 juillet et 31 juillet 2023, respectivement ;

d) L'équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a tenu ses septième et huitième réunions les 6 octobre 2022 et 2 février 2023, respectivement.

9. Le Comité exécutif a organisé une manifestation parallèle consacrée à la prochaine phase de ses travaux (« Passer des orientations politiques aux solutions sur le terrain ») à la vingt-septième session de la COP<sup>8</sup> et sa réunion d'information annuelle le 16 décembre 2022<sup>9</sup> pour présenter son plan de travail quinquennal glissant pour 2023-2027<sup>10</sup> et les plans d'action les plus récents du groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques et de l'équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, ainsi que pour montrer comment le Comité catalyse un appui à l'action à engager aux niveaux national, infranational et local.

10. Le Comité exécutif a en outre organisé une manifestation parallèle à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires<sup>11</sup> pour lancer un appel à participation à une exposition de photographies sur le thème « Les pertes et préjudices en ligne de mire : dix ans de fonctionnement du Mécanisme international de Varsovie », qui aura lieu à la vingt-huitième session de la COP dans le cadre d'une activité prévue dans le plan de travail du Comité. Il est prévu de retenir le même thème pour la réunion d'information annuelle du Comité de 2023, qui devrait se tenir avant la vingt-huitième session de la COP.

11. De plus, le Comité exécutif a contribué au deuxième Dialogue de Glasgow<sup>12</sup>, qui s'est déroulé du 8 au 10 juin 2023 à l'occasion de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires (voir la section III.B ci-dessous).

12. Le Comité exécutif doit tenir sa dix-neuvième réunion du 19 au 22 septembre 2023.

<sup>6</sup> De plus amples précisions sur les réunions sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage/workshop-and-meetings>.

<sup>7</sup> De plus amples précisions sur les réunions sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage/workshop-and-meetings>.

<sup>8</sup> Voir <https://unfccc.int/event/wim-excom-policy-guidance-solutions>.

<sup>9</sup> Voir <https://unfccc.int/event/wim-excom-outreach-2022>.

<sup>10</sup> Reproduit à l'annexe I du document FCCC/SB/2022/2/Add.2.

<sup>11</sup> Voir <https://unfccc.int/wim-excom/L-and-D-in-focus-launch-event>.

<sup>12</sup> Voir <https://unfccc.int/event/gd2>.

## B. Présidence et composition

### 1. Comité exécutif

13. À sa dix-huitième réunion, le Comité exécutif a réélu Jerome Ilagan (Philippines) et Frode Neergaard (Danemark) Coprésidents du Comité exécutif pour un mandat d'un an.

14. À sa vingtième session, la COP a décidé que les membres du Comité exécutif seraient nommés pour un mandat de deux ans et ne pourraient accomplir plus de deux mandats consécutifs<sup>13</sup>. Rafik Aini (Tunisie), Jawad Ali (Pakistan) et Friederike Elisabeth Eppen (France) ont été élus pour la première fois, et Camila Rodriguez (République dominicaine) et Viktoriia Shtets (Ukraine) ont été réélues en tant que membres à la vingt-septième session de la COP. Au cours de la période considérée, Larytha Fletcher (Jamaïque) a remplacé Le-Anne Roper (Jamaïque), qui s'était démise de ses fonctions. Ashley Codner (Jamaïque) a ensuite remplacé Larytha Fletcher après sa démission. Le Comité exécutif a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres. Au cours de la période considérée, le mandat de cinq membres est arrivé à son terme et les candidatures à ces postes doivent être reçues prochainement<sup>14</sup>. Une liste des membres du Comité, où figure la durée de leurs mandats respectifs, peut être consultée sur le site Web de la Convention<sup>15</sup>.

15. Quatre membres du Comité exécutif (deux issus des Parties visées à l'annexe I et deux des Parties non visées à l'annexe I) représentent le Comité au sein de chacun de ses cinq groupes d'experts thématiques<sup>16</sup>. On trouvera à l'annexe I une liste des membres du Comité avec des informations sur les groupes d'experts thématiques dont ils faisaient partie au 31 août 2023. En outre, le Comité désigne des membres pour agir en tant que personnes référentes pour d'autres organes ou entités. L'annexe II contient une liste de ces membres au 31 août 2023.

### 2. Groupes d'experts thématiques

16. Les cinq groupes d'experts thématiques du Comité exécutif ont auprès de lui un rôle consultatif, lui rendent compte et l'aident en guidant la mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie<sup>17</sup>. Ils mènent leurs travaux dans le cadre des cinq secteurs d'activité stratégiques du plan de travail quinquennal glissant du Comité, à savoir les phénomènes à évolution lente, les pertes autres qu'économiques, la gestion globale des risques, la mobilité des êtres humains, et l'action et l'appui.

17. Le Comité catalyse, dans le cadre de la Convention et au-delà, des connaissances d'experts, des compétences techniques et un appui utiles à ces cinq secteurs d'activité stratégiques. Les membres du Comité facilitent le travail de chaque groupe d'experts thématique, notamment en organisant des réunions, en communiquant les dernières informations émanant du Comité, notamment sur les progrès réalisés aux réunions de celui-ci, et en donnant des conseils sur les produits techniques et les supports de connaissances en cours d'élaboration.

18. Au 31 août 2023, 65 experts techniques étaient membres des groupes d'experts thématiques, qu'il s'agisse d'experts intervenant à titre personnel ou de représentants des organes constitués et d'organisations extérieures, dont beaucoup étaient des observateurs accrédités dans le processus de la Convention (voir le tableau ci-dessous). Les pages Web des groupes d'experts thématiques contiennent des informations sur les experts et les organisations participant aux travaux thématiques en cours<sup>18</sup>.

<sup>13</sup> Décision 2/CP.20, par. 7.

<sup>14</sup> Pour plus de précisions, voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership-General-membership-information>.

<sup>15</sup> [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2023.07.07\\_Current%20membership%20chart.pdf#page=3](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2023.07.07_Current%20membership%20chart.pdf#page=3).

<sup>16</sup> Au 29 août 2023, un poste de membre issu d'une Partie non visée à l'annexe I pour le groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement était vacant en raison d'une démission.

<sup>17</sup> Conformément à la décision 2/CP.20, par. 8.

<sup>18</sup> De plus amples informations sur les groupes d'experts thématiques sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/wim-excom>.

**Nombre d'experts techniques participant aux groupes d'experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie au 31 août 2023**

Groupe d'experts	Organisation des Nations Unies et Organisations non gouvernementales		Entités extérieures non accréditées	Organes constitués	
	intergouvernementales	gouvernementales accréditées		au titre de la Convention	Experts intervenant à titre personnel
Groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement	1	2	2	–	3
Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques	3	3	5	3	–
Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques	5	7	4	–	2
Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population	5	2	1	2	–
Groupe d'experts de l'action et de l'appui	3	2	5	5	0

### C. Prise en compte des questions de genre

19. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé aux organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus<sup>19</sup>.

20. Le plan de travail quinquennal glissant du Comité exécutif pour 2023-2027 retient la question du genre en tant qu'élément transversal à prendre en compte dans sa mise en œuvre. L'activité 11 du plan de travail concerne la prise en considération dans les travaux du Comité des personnes se trouvant en première ligne face aux changements climatiques, dont les femmes font explicitement partie. Les démarches susceptibles d'être suivies pour la mise en œuvre de l'activité consistent notamment à faciliter la collecte, le partage, la gestion et l'utilisation de données ventilées par sexe, à encourager les groupes d'experts thématiques à intégrer le genre et d'autres aspects des droits de l'homme dans leurs plans d'action, et à prendre en compte les questions de genre dans les travaux du Comité.

21. Trois des cinq membres du Comité exécutif élus à la vingt-septième session de la COP sont des femmes, ce qui se traduit par une composition équilibrée du Comité, puisque 10 des 19 postes pourvus sont actuellement occupés par des femmes. Le Comité est également parvenu à une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les orateurs à l'occasion des manifestations organisées au cours de la période considérée :

a) Lors de la manifestation parallèle mentionnée au paragraphe 9 ci-dessus, qui a eu lieu à la vingt-septième session de la COP, quatre des huit animateurs, présentateurs ou experts invités étaient des femmes ;

b) Lors de la manifestation parallèle organisée à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires dont il est question au paragraphe 10 ci-dessus, quatre des neuf animateurs ou personnalités invités étaient des femmes ;

c) La réunion d'information de 2022, consacrée aux réalisations accomplies et aux problèmes qui se posent pour ce qui est de prévenir et de réduire les pertes et préjudices sur le terrain et d'y remédier, comptait trois animatrices ou présentatrices.

<sup>19</sup> Décision 21/CP.22, par. 14.

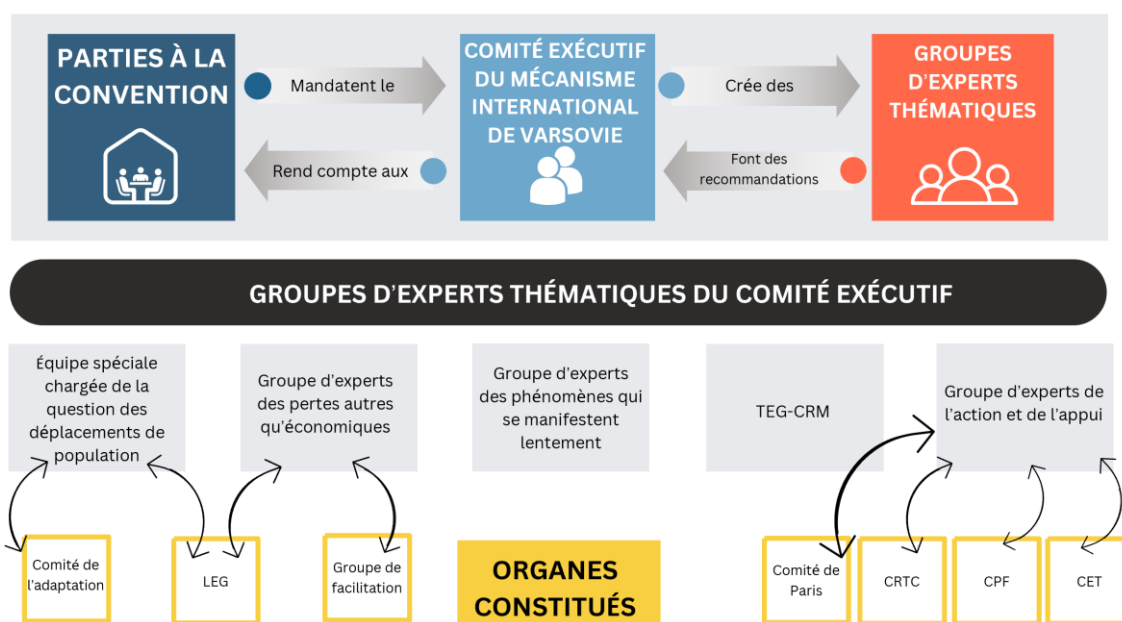
### III. État des travaux

#### A. Cohérence et liens au titre de la Convention

22. Le Comité exécutif a fait du renforcement de la collaboration entre les organes constitués un élément transversal à prendre en compte dans la mise en œuvre de son plan de travail, qui prévoit des activités visant à collaborer davantage avec certains de ces organes, à savoir le Groupe consultatif d’experts (GCE), le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation), le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris), le Comité permanent du financement (CPF) et le Comité exécutif de la technologie (CET).

23. Le Comité exécutif compte parmi les membres de ses groupes d’experts thématiques des représentants des organes constitués (voir la figure ci-dessous), ce qui permet à ceux-ci d’accéder plus facilement aux informations relatives aux moyens de prévenir et de réduire les pertes et préjudices associés aux effets des changements climatiques et d’y remédier. Ces liens directs entre le Comité et les organes constitués – le Comité désignant également des membres pour agir en tant que personnes référentes pour les différents organes – aident du même coup à identifier des synergies et des domaines se prêtant à une collaboration et à renforcer la cohérence dans la gestion des connaissances, les activités menées et l’appui apporté au titre de la Convention.

#### Organes constitués représentés dans les groupes d’experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie



24. Le Comité exécutif collabore avec le Groupe d’experts des pays les moins avancés (LEG), dans le cadre du troisième plan d’action de l’équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, à l’élaboration d’un guide technique sur l’intégration des liens entre la mobilité des êtres humains et les changements climatiques dans les processus nationaux de planification en matière de changements climatiques, tels que le processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation.

25. Dans le cadre du plan d’action actuel du groupe d’experts des pertes autres qu’économiques, un représentant du Comité de l’adaptation a entrepris de coordonner des activités consistant à soutenir les partenariats existants, à en créer de nouveaux et à coopérer avec les parties prenantes qui mènent des travaux sur les pertes autres qu’économiques.

26. Pour le Comité exécutif, la question de la mobilisation des groupes se trouvant en première ligne face aux changements climatiques, tels que les peuples autochtones et les communautés locales, est désormais un élément transversal à prendre en compte dans la mise

en œuvre de son plan de travail. Les peuples autochtones et les communautés locales sont également considérés comme des acteurs clés dans l'exécution de deux activités transversales (10 et 11) et de l'activité 25 du secteur d'activité b). Au cours de la période considérée, un représentant du Groupe de facilitation a été invité, à la dix-huitième réunion du Comité exécutif, à faire un exposé sur le rôle crucial des communautés autochtones et des détenteurs de connaissances face aux pertes et préjudices causés par le climat et dans l'élaboration des solutions correspondantes.

27. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la collaboration avec le GCE, le Comité exécutif a examiné le projet de support de formation sur la communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation, et y a apporté des contributions, afin d'aider les Parties à présenter des informations sur les pertes et préjudices dans les communications nationales et les rapports biennaux au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris<sup>20</sup>. En outre, le Comité a participé à deux ateliers de formation pratique du GCE et a prévu de participer à un autre, concernant le cadre de transparence renforcé pour les régions d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, en vue d'informer les représentants des pays de l'appui susceptible d'être accordé par le biais des travaux menés au titre du Mécanisme international de Varsovie<sup>21</sup>.

28. Le Comité exécutif a été encouragé à commencer ou continuer à appliquer des mesures permettant de renforcer, selon qu'il convient, la collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, ou à trouver des moyens de le faire, afin d'étayer les travaux du Comité exécutif et de son groupe d'experts de l'action et de l'appui<sup>22</sup>. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a continué d'étudier les moyens de renforcer la collaboration, notamment en invitant des représentants des secrétariats du FVC et du FEM à prendre part à sa dix-huitième réunion pour examiner ensemble les aspects spécifiques d'une collaboration future<sup>23</sup>. Le Comité s'est félicité des informations fournies par les secrétariats du FVC et du FEM et de leur suggestion d'organiser des séances de suivi. Le Comité prévoit d'inviter un représentant du Fonds pour l'adaptation à prendre part à sa dix-neuvième réunion afin d'entamer une réflexion sur une collaboration analogue.

29. En outre, le Comité exécutif a communiqué des informations intéressant les travaux que le Comité de Paris entendait mener dans le cadre du domaine d'action privilégié pour 2023, la priorité étant de renforcer les capacités d'appui à l'adaptation, en s'attachant en particulier à combler les lacunes et les besoins en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation.

## **B. Mandats confiés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa quatrième session**

### **1. Réseau de Santiago**

30. La CMA a arrêté, à sa quatrième session, les arrangements institutionnels relatifs au réseau de Santiago, qui comprennent un secrétariat<sup>24</sup>.

31. À la même session, la CMA a défini le processus de sélection de l'institution hôte du secrétariat du réseau de Santiago, en invitant notamment le Comité exécutif à désigner quatre de ses membres, ce qui a été fait à la dix-huitième réunion du Comité, pour faire partie du groupe d'évaluation chargé d'examiner et d'établir une liste restreinte des propositions d'accueil du secrétariat du réseau de Santiago, pour examen à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires<sup>25</sup>. Le groupe a examiné les propositions le 5 avril 2023 et a établi un

<sup>20</sup> Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CGE%20Training%20materials%20A-BTR.pdf>.

<sup>21</sup> Pour plus de précisions, voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings>.

<sup>22</sup> Décision 19/CMA.3, par. 12 b), approuvée dans la décision 17/CP.26, par. 1.

<sup>23</sup> Les activités 32 et 33 du plan de travail du Comité mettent l'accent sur la collaboration avec le FVC et le FEM, respectivement.

<sup>24</sup> Décision 12/CMA.4, par. 3, approuvée dans la décision 11/CP.27, par. 1.

<sup>25</sup> Décision 12/CMA.4, par. 18 à 23, approuvée dans la décision 11/CP.27, par. 1.



rapport avec le concours du secrétariat<sup>26</sup>. Les membres du Comité qui ont participé aux travaux du groupe sont indiqués à l'annexe I.

## 2. Dialogue de Glasgow

32. À sa troisième session, la CMA a décidé d'établir le Dialogue de Glasgow entre les Parties, les organisations et les autres acteurs intéressés pour examiner les modalités de financement des activités visant à prévenir, réduire et prendre en compte les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques. Organisé par le SBI en coopération avec le Comité exécutif, le Dialogue aura lieu chaque année à la première session ordinaire du SBI jusqu'à ce qu'il soit conclu à la soixantième session du SBI<sup>27</sup>.

33. Le deuxième Dialogue de Glasgow s'est déroulé pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires. La COP, à sa vingt-septième session, et la CMA, à sa quatrième session, ont décidé que le deuxième Dialogue de Glasgow se concentrerait sur la mise en place des nouvelles modalités de financement et du fonds créé aux paragraphes 2 et 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4, ainsi que sur l'optimisation de l'appui apporté par les modalités de financement en place, notamment pour faire face aux pertes économiques et autres, aux phénomènes qui se manifestent lentement et aux phénomènes météorologiques extrêmes<sup>28</sup>.

34. À sa dix-septième réunion, le Comité exécutif a désigné un groupe composé de certains de ses membres pour engager les travaux correspondants. Il a invité le Président du SBI, à la dix-huitième réunion du Comité puis en mai 2023, à discuter avec le Comité des moyens de coopérer efficacement à l'organisation du deuxième Dialogue de Glasgow, qui a eu lieu pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires.

35. Le Comité exécutif a fourni des informations au Président du SBI, notamment sur les thèmes suggérés, les questions d'orientation et les orateurs proposés pour les séances introductives afin de faciliter les débats du deuxième Dialogue de Glasgow, ce dont il a été tenu compte dans l'ordre du jour. En outre, les Coprésidents du Comité ont fait des observations liminaires dans le cadre du Dialogue.

36. De plus, un Coprésident du Comité exécutif a contribué aux séances introductives tenues au début du Dialogue, en présentant des informations sur les activités techniques menées par le Comité, notamment par l'intermédiaire de ses groupes d'experts thématiques, et sur la manière dont ces activités pourraient fournir des informations utiles dans le contexte des domaines d'intérêt du Dialogue mentionnés au paragraphe 33 ci-dessus. Ces informations ont été complétées par celles d'un membre du groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques qui a présenté les aspects liés aux pertes et préjudices dans le contexte des plans nationaux d'adaptation, sur la base du premier support de connaissances produit par le deuxième plan d'action du groupe d'experts au cours de la période considérée<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> FCCC/SB/2023/1.

<sup>27</sup> Décision 1/CMA.3, par. 73 et 74.

<sup>28</sup> Décisions 2/CP.27, par. 9, et 2/CMA.4, par. 9.

<sup>29</sup> Voir <https://napglobalnetwork.org/resource/loss-and-damage-national-adaptation-plans/>.

## Annexe I

### Membres du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et groupes d'experts thématiques dont ils font partie au 31 août 2023

<i>Membre</i>	<i>Groupe</i>	<i>Partie</i>	<i>Groupe(s) d'experts thématique(s)</i>
Rafik Aini	Parties non visées à l'annexe I/États d'Afrique	Tunisie	Équipe spéciale des déplacements
Jawad Ali	Parties non visées à l'annexe I/États d'Asie et du Pacifique	Pakistan	-
Stella Brožek-Everaert	Parties visées à l'annexe I	Union européenne	Pertes autres qu'économiques
Ashley Codner	Parties non visées à l'annexe I/petits États insulaires en développement	Jamaïque	-
Maude Dufort-Labbe	Parties visées à l'annexe I	Canada	Équipe spéciale des déplacements
Friederike Elisabeth Eppen	Parties visées à l'annexe I	France	Phénomènes qui se manifestent lentement
Jerome Ilagan	Parties non visées à l'annexe I	Philippines	Pertes autres qu'économiques
Nedal Katbeh-Bader	Parties non visées à l'annexe I	État de Palestine	-
Mohammed Hafijul Islam Khan <sup>a</sup>	Parties non visées à l'annexe I/pays les moins avancés	Bangladesh	Action et appui/équipe spéciale des déplacements
Kajsa Fernström Nåtby	Parties visées à l'annexe I	Suède	Équipe spéciale des déplacements
Frode Neergaard <sup>a</sup>	Parties visées à l'annexe I	Danemark	Phénomènes qui se manifestent lentement
Angela Rivera <sup>a</sup>	Parties non visées à l'annexe I/États d'Amérique latine et des Caraïbes	Colombie	Pertes autres qu'économiques/gestion globale des risques
Camila Rodriguez	Parties non visées à l'annexe I/États d'Amérique latine et des Caraïbes	République dominicaine	Action et appui/gestion globale des risques
Meredith Ryder-Rude	Parties visées à l'annexe I	États-Unis d'Amérique	-
Viktoriia Shtets	Parties visées à l'annexe I	Ukraine	Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques
Evgeny Sokolov	Parties visées à l'annexe I	Fédération de Russie	-
Faisal Al Swied	Parties non visées à l'annexe I/États d'Asie et du Pacifique	Arabie saoudite	Phénomènes qui se manifestent lentement

<i>Membre</i>	<i>Groupe</i>	<i>Partie</i>	<i>Groupe(s) d'experts thématique(s)</i>
Gemma Tanner	Parties visées à l'annexe I	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Action et appui/pertes autres qu'économiques
Igor Tola Kogadou	Parties non visées à l'annexe I/États d'Afrique	République centrafricaine	-
- <sup>b</sup>	Parties visées à l'annexe I	-	-

<sup>a</sup> A participé au groupe d'évaluation du secrétariat du réseau de Santiago.

<sup>b</sup> Poste vacant au 31 août.

**Annexe II**

**Membres du Comité exécutif du Mécanisme international  
de Varsovie désignés comme personnes référentes  
pour d'autres organismes au 31 août 2023**

<i>Organe constitué/entité</i>	<i>Membre issu d'une Partie non visée à l'annexe I</i>	<i>Membre issu d'une Partie visée à l'annexe I</i>
Comité de l'adaptation	Angela Rivera	Friederike Elisabeth Eppen
GCE	- <sup>a</sup>	Stella Brožek-Everaert
Groupe de facilitation	Camila Rodriguez	Maude Dufort-Labbe
FVC	Camila Rodriguez	Frode Neergaard
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	Camila Rodriguez	
Groupe d'experts des PMA	Mohammed Hafijul Islam Khan	Kajsa Fernström Nåtby
Comité de Paris	- <sup>a</sup>	Stella Brožek-Everaert
CPF	Angela Rivera	
CET	Rafik Aini	Friederike Elisabeth Eppen

<sup>a</sup> Place vacante au 31 août 2023.